

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Elsa LAFAYE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 22 février 2018 est approuvé.

Hommage Monsieur le Maire :

« Vendredi dernier, à Carcassonne et Trèbes, la France a encore été frappée par des actes terroristes venus semer la violence en plein milieu d'une matinée qui s'annonçait pourtant comme tant d'autres.

L'attaque a fait 4 victimes, Jean Mazières, viticulteur retraité ; Christian Medves, boucher ; Hervé Sosna, maçon retraité ; et Arnaud Beltrame, lieutenant-colonel de la gendarmerie. Une quinzaine de personnes ont été blessées, dont une grièvement. Le terroriste s'est attaqué aux forces de l'ordre, mais également à des citoyens qui se trouvaient dans un supermarché, pour une activité des plus ordinaires.

C'est là la stratégie des terroristes, qui s'attaquent à tout ce qui fait notre vie quotidienne dans un Etat de droit, libre et démocratique. Nous sommes tous concernés et choqués par ces assassinats, actes de haine et d'obscurantisme, qui visent notre mode de vie et qui frappent n'importe quand et où, quelle que soit la taille de la ville, quel que soit le lieu.

Nous condamnons avec force ces attaques inconcevables et barbares. Nous pensons aux victimes, à leurs familles et à leurs proches. Nous saluons le geste héroïque et la bravoure du lieutenant-colonel Beltrame, qui a décidé, avec beaucoup de courage, de prendre la place d'une otage. Gravement blessé par le terroriste, il n'a pas survécu et a perdu la vie en se sacrifiant pour sauver celle de quelqu'un d'autre.

Avant de débiter cette séance du Conseil Municipal, expression de la démocratie, de la République, de la liberté, je vous propose de rendre hommage aux victimes de l'attentat de vendredi. Aussi, je vous remercie de vous lever et de bien vouloir observer une minute de silence. »

1 . BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire :

La délibération que nous allons examiner maintenant est particulièrement importante, comme vous le savez, puisqu'il s'agit du budget primitif de notre ville pour l'année 2018. Le vote du budget, dans toute collectivité, est toujours un acte fort. Il est la traduction des engagements que nous avons pris devant nos concitoyens.

Le vote du budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires que nous avons tenu en janvier. Il s'agit maintenant de traduire en inscriptions budgétaires ces orientations et de les mettre en

œuvre, tant en matière de fonctionnement qu'en investissement. C'est l'objet de notre travail quotidien, et de celui des services, que je remercie pour leurs actions au service de l'intérêt général de nos concitoyens.

Je remercie également les agents de la Direction des Finances et du Budget, qui préparent tous ces documents budgétaires, ainsi que ceux des autres directions qui assurent, une fois le budget voté, le suivi de son exécution.

Avant de vous présenter succinctement le budget primitif 2018 de la ville, je souhaite souligner un certain nombre d'engagements relatifs à ce budget primitif :

- Maintenir des services de qualité dans les relations que nous entretenons avec les acteurs économiques ainsi que ceux du logement et dans les différents domaines d'intervention de la ville, scolaire, social, culturel, sportif et de loisirs ;
- Soutenir la vie associative, déterminante pour la qualité de vie, la cohésion sociale et l'animation de notre ville. A ce titre nous avons prévu d'augmenter globalement nos aides aux associations et de réaliser des équipements majeurs comme la salle de gymnastique qui sera terminée à la fin de l'année ;
- Favoriser la solidarité locale et l'insertion professionnelle des plus fragiles par la création d'un pôle social regroupant les Restos du Cœur ainsi que l'Épicerie Sociale et l'Atelier d'Insertion. L'ensemble du pôle ouvrira à la fin de l'année ;
- Soutenir le commerce et le logement par le renforcement des actions que nous proposons dans les deux plans que nous avons adoptés en 2016. L'aménagement en cours de la rue des Feuteries en est un bon exemple.
- Préserver la tranquillité et la sécurité de nos concitoyens par la mise en place de la vidéoprotection, dont les travaux commenceront en septembre, et d'actions de prévention ;
- Maîtriser notre budget de fonctionnement, comme nous le faisons depuis des années ;
- Conserver un haut niveau d'investissement, à hauteur d'au moins 8 millions d'euros cette année ;
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux que sont la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et le non bâti.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Je vous propose d'inscrire 25 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Hors recettes d'ordre, qui correspondent à des écritures budgétaires et non à de véritables recettes, les recettes réelles prévisionnelles de la Ville s'élèvent à 23,2 millions d'euros, soit une augmentation de 0,61 % par rapport au budget primitif 2017.

Elles sont principalement constituées :

- **Du produit des impôts locaux** (8,6 millions d'euros, soit 37 % de nos recettes réelles). Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. L'augmentation de l'inscription budgétaire par rapport à 2017 est liée aux facteurs suivants :

- la revalorisation des bases locatives décidée par le Parlement (1,2%) ;
- l'augmentation des bases physiques liée à la vitalité du marché immobilier ;
- l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation qui nous est versée suite à l'exonération des redevables modestes de plus de 60 ans.

Comme vous le savez, la réforme de la taxe d'habitation conduira progressivement 80 % des Français à ne plus la payer. Elle s'étalera sur trois ans, de 2018 à 2020. A Fougères, d'après les estimations qui nous ont été communiquées par le Sénat, c'est 89 % de nos concitoyens qui ne la paieront plus. Pour autant, cette réforme n'entraîne pas pour notre ville de perte de recettes en 2018, puisque l'Etat s'est engagé sur un mécanisme de compensation, sur la base des taux en vigueur en 2017.

- **Les dotations de l'Etat** (près de 5 millions d'euros, soit 21 % de nos recettes réelles). La principale est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui se compose :
 - d'une dotation forfaitaire,
 - de deux dotations de solidarité, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation.
 - Au total, la DGF pour 2018 devrait s'élever à près de 4,8 millions d'euros, en hausse par rapport au budget primitif 2017 du fait principalement de l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine. Il faut souligner que cette année, contrairement aux quatre dernières années, nous ne subissons pas de baisse des dotations de l'Etat, ce qui vous en conviendrez constitue un changement appréciable.
- **La dotation versée par Fougères Agglomération** (4,8 millions d'euros, soit un peu plus de 20 % de nos recettes). Elle résulte des transferts de compétences effectués en 2003 et 2017. La communauté d'agglomération nous reverse depuis lors la différence entre la taxe professionnelle que nous percevions en 2002 et les dépenses qui sont liées aux compétences transférées.
- **Les produits des services** (1,8 million d'euros, soit un peu moins de 8 % de nos recettes réelles) et les autres produits de gestion courante (437 000 €). Je pense aux droits d'entrée au château, aux recettes liées à la restauration municipale ou encore à celles liées aux locations de locaux mis à disposition d'associations.
- **D'autres impôts et taxes** (près de 1,3 millions d'euros, soit à peine 5,6 % de nos recettes) :
 - le produit des droits de mutation, 565 000 €, en augmentation, ce qui constitue un signe de dynamisme du marché immobilier,
 - la taxe sur la consommation finale d'électricité (370 000 €),
 - la taxe sur la publicité extérieure (103 000 €),
 - la taxe sur les friches commerciales (15 000 €), instaurée dans le cadre de notre programme d'actions de soutien au commerce,
 - les recettes perçues au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (260 000 €).
- **Des participations qui nous sont versées par d'autres organismes** (1,1 million d'euros, soit un peu moins de 5 % de nos recettes), comme la CAF au titre du contrat Enfance

Jeunesse (210 000 €), ou l'Etat au titre des contrats aidés (60 500 €). Ces participations de l'Etat sont en diminution par rapport à l'an passé, notamment du fait de la modification du dispositif des emplois aidés.

Ces différentes recettes nous permettent de financer nos dépenses de fonctionnement, qui doivent être inférieures pour pouvoir dégager de l'épargne.

Les dépenses de fonctionnement

C'est bien le cas, puisque hors opérations d'ordre et sans compter le virement à la section d'investissement, je vous propose d'inscrire un montant de dépenses réelles de près de 21 millions d'euros, en hausse de 0,37 % par rapport à 2017.

Ces dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement sont constituées de trois postes principaux :

- **Les dépenses de personnel**, le poste le plus important (11,3 millions d'euros, soit plus de la moitié de nos dépenses réelles). Il enregistre les salaires des agents municipaux, ainsi que les charges y afférant. Elles augmentent par rapport à l'an passé compte tenu notamment des avancements et de l'ancienneté, ainsi que de la reprise en régie de la gestion de l'éclairage public, ce qui a nécessité la création d'un poste de technicien à la direction des services techniques.
- **Les moyens des services** (un peu plus de 5 millions d'euros, soit un quart de nos dépenses réelles). On enregistre ici les fournitures, la maintenance des bâtiments ou encore les consommations d'eau et d'énergie. C'est également ici que l'on trouve, pour cette année, les dépenses liées au départ de l'étape du Tour de France, le 13 juillet prochain. Je rappelle que ces dépenses spécifiques font l'objet, en partie, d'un versement de subventions du Conseil régional, départemental et de Fougères Agglomération. L'ensemble de ces dépenses à caractère général diminue cette année notamment grâce à la renégociation de nos contrats d'assurance.
- **Les subventions, dotations et participations** (près de 3,5 millions d'euros, soit 17 % de nos dépenses réelles). Elles sont stables par rapport à l'an passé et concernent les subventions que nous versons aux associations ou encore la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (800 000 €).

A ces trois principaux postes viennent s'ajouter **les charges financières** (c'est-à-dire les intérêts des emprunts, pour 725 000 €) ainsi que les atténuations de produits et les charges exceptionnelles.

Vous le savez, les grandes villes, les départements et les régions ainsi que les plus grands établissements publics de coopération intercommunale doivent signer un contrat avec l'Etat et s'engager sur la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, qui ne doivent pas dépasser 1,2 % d'augmentation par rapport à 2017.

Du fait de notre taille, nous ne sommes pas obligés de signer un tel contrat avec l'Etat. Pour autant, il s'agit là d'un objectif de gestion raisonnée de nos dépenses afin de disposer des ressources budgétaires nous permettant d'investir, de continuer à moderniser notre ville, d'entretenir notre patrimoine et de répondre aux attentes de nos concitoyens. Vous aurez remarqué que le budget que je vous propose ce soir s'inscrit dans cette logique : ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement prévues en augmentation de 0,37 % par rapport au Budget Primitif 2017.

L'autofinancement

La différence (hors opérations d'ordre et régie) entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement constitue notre autofinancement brut. Compte tenu des inscriptions que je vous propose, il devrait s'élever à 3,7 millions d'euros.

Une fois déduit le montant du remboursement du capital de la dette (soit 1,7 million d'euros), notre autofinancement net atteint 2 millions d'euros. Ce montant est important, et il est nécessaire d'y veiller, car c'est cet autofinancement qui finance une partie de nos investissements. Il nous évite ainsi un recours à l'emprunt trop important, ce qui engendrerait de forts frais financiers en fonctionnement.

La section d'investissement

La section d'investissement enregistre l'ensemble des dépenses liées aux opérations qui viennent augmenter notre patrimoine. Je vous propose un équilibre à 16,6 millions d'euros.

Les investissements de notre ville s'inscrivent dans le cadre des grandes orientations que je vous ai présentées en janvier. Plusieurs relèvent donc du développement économique, en lien notamment avec le commerce de proximité. D'autres investissements s'inscrivent dans notre volonté d'encourager l'épanouissement de chacun, à travers la réalisation d'équipements culturels, sportifs, ou encore de travaux dans les écoles. Parmi nos investissements figurent également de très nombreux travaux d'amélioration du cadre de vie et de protection de l'environnement. Sans oublier des actions fortes en matière de cohésion sociale et de tranquillité publique.

Les dépenses d'investissement

Hors opérations d'ordre, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 15 millions d'euros.

Elles comprennent le remboursement du capital de la dette (près de 1,7 millions d'euros) ainsi que les dépenses d'équipement (13,3 millions d'euros). Nous ne réaliserons pas l'intégralité des inscriptions budgétaires que nous prévoyons, mais elles sont nécessaires pour que nos services municipaux puissent commencer à travailler sur des projets dont la réalisation est programmée en 2019 et 2020.

Peu de collectivités de notre taille ont investi autant ces dernières années. Nous pouvons nous féliciter de ce haut niveau d'investissement, résultat de notre gestion depuis toujours attentive. L'investissement est en effet primordial, il participe à l'attractivité de Fougères grâce à une offre d'équipements diversifiée et de qualité, ainsi qu'à un cadre de vie agréable et incitatif à s'installer ici, dans notre belle ville.

Le budget d'investissement 2018 enregistre bien évidemment les trois principaux investissements de cette année :

- **La salle de gymnastique** : 1,4 million inscrits en 2018, pour un montant total de travaux de 5,1 millions d'euros, maîtrise d'œuvre incluse ;
- **Le pôle social** : 2 millions d'euros inscrits en 2018, pour un montant total de travaux de 2,4 millions d'euro, maîtrise d'œuvre incluse ;

- **Les travaux d'aménagement de la rue des Feuteries** : 1,4 million d'euros. Nous profitons de la nécessité de renouveler les réseaux pour effectuer également des aménagements de voirie et paysagers qui rendront cette rue plus attractive, afin de favoriser le commerce.

Les autres dépenses majeures pour 2018 sont présentées dans la note qui vous a été remise.

- On peut souligner notre **engagement en faveur du logement** (400 000 € au titre du programme d'actions de lutte contre la vacance) et du **commerce de proximité** (ascenseur urbain des Feuteries, aménagements rue Nationale, réfection du parking de la Douve) ;
- Nous réaliserons également **d'importants investissements dans les domaines scolaire et sportif**, avec des travaux sur le complexe de Paron, des aménagements aux abords de la salle Mimi Renno (120 000 €), des travaux de sécurisation dans les écoles et les travaux de rénovation au Gué aux Merles (120 000 €). Nous inscrivons également les crédits nécessaires aux études complémentaires du Rocher Coupé (54 000 €) ;
- Bien évidemment, compte tenu de l'importance de notre patrimoine, nous inscrivons **427 000 € pour 2018 au titre de la restauration du château, 222 700 € pour le projet de médiation en réalité augmentée au château**, ainsi que des actions d'entretien sur les différents monuments historiques de la ville ;
- Et puis, nous réalisons **chaque année des travaux pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, grâce à des aménagements de voirie, d'espaces verts et des travaux sur les réseaux et en matière d'éclairage public**.
- A noter également en 2018 180 000 € pour l'installation de la **vidéoprotection**, et 550 000 € pour les travaux de rénovation et d'accessibilité de la gendarmerie.

Vous le voyez, les investissements ne manquent pas, preuve de notre engagement total pour conforter le développement de notre ville.

Les recettes d'investissement

Afin de financer nos investissements, plusieurs recettes viennent compléter notre autofinancement de 2 millions d'euros issu de la section de fonctionnement :

- **Les subventions et dotations** (2,4 millions d'euros), qui nous seront versées par les collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental) et par l'Etat au titre de nos investissements. Nous veillons, lorsque nous réalisons un projet, à mobiliser toutes les subventions possibles. C'est là l'une des composantes de notre bonne gestion.
- **Le fonds de compensation de la TVA** (1,3 million d'euros).
- **Le produit de la taxe d'aménagement** (50 000 €).
- **Le produit des amendes de police et les cessions** (120 000 €).
- **L'emprunt**. Je vous propose d'inscrire 8,2 millions d'euros pour venir équilibrer nos dépenses d'investissement. Mais comme nous ne réaliserons pas l'intégralité de nos inscriptions en dépenses d'investissement, ces 8,2 millions d'emprunt ne seront bien évidemment pas mobilisés en totalité.

Ainsi vous le voyez le budget de la ville pour 2018 s'inscrit dans la continuité de nos engagements en faveur des Fougeraises et des Fougerais. C'est un budget volontariste, ambitieux et solidaire, qui présente un haut niveau d'investissement, avec des projets majeurs et nécessaires pour conforter le développement de Fougères et son dynamisme.

Madame BIARD prend la parole. Elle ne souhaite pas refaire le débat d'orientations budgétaires, notamment celui relatif à la taxe d'habitation et à ses impacts dans les années à venir.

Pour ce qui est des orientations citées en introduction, elle indique que son groupe est globalement d'accord bien que subsistent des divergences en termes d'applications concrètes.

En premier lieu, elle s'exprime sur le plan commerce qui, à son avis, peine à enrayer la désertification des cellules commerciales en centre-ville, une tendance qui n'est pas propre à la ville de Fougères mais qui la touche assez largement. Elle note que des actions sont prévues dans le présent budget mais qu'elles ne vont pas assez loin, et suggère de repenser l'accessibilité aux commerces, la circulation et le plan de stationnement. Elle ajoute que l'extension du centre Leclerc de Lécousse menace certains commerces du centre-ville de Fougères. En outre, même si elle considère que l'aménagement de la rue des Feuteries va dans le bon sens, les travaux rendent la vie des commerçants très compliquée. Enfin, elle indique que le marché de la haute-ville a connu ces derniers mois une désaffection préoccupante des commerçants et donc des clients.

En second lieu, elle aborde les inquiétudes liées au logement. Elle rappelle qu'en 2016 la municipalité a adopté un plan de reconquête du logement vacant dans le secteur protégé de la ville. Un plan que son groupe appelait de ses vœux depuis dix ans. Elle cite également le plan de restauration dans le secteur sauvegardé. Toutefois, elle précise que ces plans sont récents et que le phénomène est d'ampleur : environ 1 300 logements vacants sur la ville, soit entre 12 et 13 % du parc de logements. Pour elle, il faudra des décennies et des opérations plus ambitieuses pour améliorer la situation. Elle évoque, néanmoins, une perspective positive : la discussion autour du plan local de l'habitat qui va s'ouvrir à Fougères Agglomération. Ce plan devrait permettre de trouver des synergies entre les communes et d'offrir à la ville de Fougères des perspectives qu'elle n'a pas aujourd'hui. Enfin, elle s'inquiète de l'impact des dernières décisions gouvernementales en matière de politique du logement dans les villes moyennes et dans les zones rurales. Selon elle, il semblerait que ces mesures pèsent négativement sur le secteur du bâtiment.

Elle fait ensuite état du plan d'aides aux villes moyennes, annoncé par Emmanuel MACRON. Ce plan qui concernerait 222 villes en France ouvre des aides à hauteur d'environ cinq milliards d'euros sur cinq ans pour des villes moyennes qui auraient besoin de développer des politiques en matière de réhabilitation des logements, d'amélioration de la performance énergétique, de développement d'une nouvelle offre commerciale en centre-ville et de rééquilibrer les conditions d'implantations commerciales avec les périphéries. Elle considère que Fougères, au regard des orientations présentées par le gouvernement, devrait pouvoir s'inscrire dans ce plan. Elle précise que ce ne sont encore que des orientations, que les applications concrètes ne sont pas encore définies et espère qu'il ne s'agit pas que de simples déclarations. Cependant, elle estime que c'est une perspective positive pour Fougères.

Puis, elle revient sur le rapport budgétaire. Dans un premier temps, elle remercie monsieur le Maire sur l'évolution de la présentation des orientations. Elle constate des tableaux plus lisibles, un début d'approche analytique des dépenses d'investissement et une intégration de certaines données issues du compte administratif, que son groupe réclamait depuis plusieurs années. Elle regrette que le compte administratif ne soit pas adopté préalablement au budget car il donne de la lisibilité au budget. Enfin, elle remarque une meilleure transparence que d'habitude des chiffres présentés.

Monsieur le Maire réfute ce dernier point.

Madame BIARD rappelle qu'elle demande depuis longtemps une approche budgétaire analytique.

Elle s'interroge toutefois sur la logique d'inscription de travaux à certaines rubriques. Elle cite le rattachement des travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales de la rue des Feuteries ainsi que les bornes escamotables de contrôle d'accès et de sécurisation de la place Raoul II et de la Pinterie dans le développement économique. Ou encore des aménagements de sécurité, des zones 30 dans le cadre de vie qu'elle trouverait plus logique d'inscrire dans la rubrique sécurité. Elle pense que la démarche analytique n'a d'intérêt que si elle permet d'évaluer les grands équilibres à l'intérieur de la

politique d'investissement de la ville. Mais, selon elle, un certain nombre d'équilibres ne font pas l'objet de présentation dans les tableaux. Son groupe souhaite que cette approche analytique intègre également des dépenses d'investissement tels que le sport, la culture, le social.

S'agissant des travaux prévus en 2018, elle regrette que certains d'entre eux aient pris du retard, alors qu'ils sont fondamentaux pour le développement de la ville. Ainsi, elle pointe le retard de l'ouverture de la salle de gymnastique de la Chattière en raison d'une malfaçon dans la partie haute de la couverture. Elle demande à monsieur le Maire d'apporter des explications à ce sujet, sur les responsabilités, les conséquences financières et des précisions quant à la date d'ouverture prévisible de la salle. Elle fait également remarquer les retards pris par l'aménagement de la carrière du Rocher Coupé ou le chantier de l'Annexe.

Pour conclure, elle déclare que le présent budget est le reflet de la politique de la majorité municipale que son groupe ne partage pas, au-delà des évolutions positives et des orientations de principe sur lequel il est globalement d'accord. Il s'oppose notamment à la position de la majorité sur les rythmes scolaires. Pour ces raisons, il s'abstient sur ce présent budget.

Monsieur PENNELLE remercie Monsieur le Maire d'avoir rendu hommage aux quatre victimes de Trèbes et de Carcassonne. Il propose d'associer aux pensées monsieur Renato SILVA qui lutte contre la mort. Il évoque également le colonel BELTRAME proclamé héros national par le Président de la République. Un héroïsme partout célébré qui a profondément ému la France. Il ajoute que les héros morts se vivent dans le cœur des vivants et suggère qu'une rue ou une place de Fougères lui soit consacrée.

Puis, il s'excuse de devoir se répéter en raison de la proximité du débat d'orientations budgétaires et du débat sur le budget.

Concernant le projet de budget 2018, il note que certains points de la gestion du budget de la Ville sont satisfaisants, tels que les services en régie, dans un contexte où la tendance est à la privatisation de nombreux services. Il juge également que la construction d'équipements structurants comme la salle de gymnastique de la Chattière est une bonne chose. Enfin, il redit que la dette de la Ville de Fougères est saine. Trois bons points qu'il a, dit-il, l'honnêteté de reconnaître sans gêne. Cependant, il est contraint de faire d'autres remarques sur ce budget.

Tout d'abord, il souhaite s'exprimer sur le contexte même si celui-ci a été largement évoqué dans le débat d'orientations budgétaires. Selon lui le budget est contraint par la politique des différents gouvernements qui se succèdent et qui ont considérablement réduit la dotation globale de fonctionnement. Il explique que même si la baisse des dotations est stoppée, ces dernières n'atteignent pas leur niveau d'il y a six ans. Cela signifie, pour lui, que le gouvernement maintient une réduction importante des crédits alloués aux collectivités locales. Il rappelle, en outre, que la dette de l'État continue d'augmenter.

Par ailleurs, il s'inquiète de savoir comment sera compensée la taxe d'habitation à partir de 2019. Il considère que monsieur le Maire se contente d'annoncer qu'il n'y aura pas d'impact en 2018 grâce aux compensations de l'État mais qu'il ne s'exprime pas sur les années suivantes. Il trouve malhonnête de la part de l'État de proclamer que les Français ne paieront plus la taxe d'habitation car d'autres taxes et impôts divers remplaceront cet impôt local. Il pense que la politique des gouvernements successifs vise à réduire progressivement la marge de manœuvre des communes ainsi que celle des autres collectivités territoriales. Et se dit inquiet de l'avenir que le gouvernement réserve aux communes. Selon lui, les citoyens sont très attachés au pouvoir communal, à l'identité de la commune ainsi qu'au maire, l'élu qu'ils préfèrent. Il assure que cette mesure est facile à annoncer mais qu'elle sera difficile à appliquer.

Ensuite, monsieur PENNELLE rejoint madame BIARD sur la présentation de ces documents budgétaires qu'il trouve extrêmement clairs et lisibles.

Il s'exprime également sur la problématique du commerce de centre-ville et félicite monsieur MANCEAU pour le travail réalisé. Cependant, il pointe le développement anarchique et incontrôlé des commerces dans les zones périphériques. Il a combattu l'extension de la grande surface de Lécousse mais il a l'impression que l'ensemble de la classe politique est complice du développement anarchique des zones commerciales. Les intérêts financiers sont, selon lui, gigantesques et le groupe Leclerc pèse lourd. Il affirme que tant qu'il n'y aura pas de moratoire sur l'extension des zones périphériques, le commerce de centre-ville ne pourra pas être sauvé.

Il regrette que la politique de sécurité se résume à l'installation de la vidéosurveillance, soit 180 000 € plus 90 000 € avec le parking de la Douve. Il précise qu'à titre personnel il s'oppose à la vidéosurveillance et à ces mastodontes du numérique car il est contre la surveillance permanente de chaque geste des citoyens. D'autant plus que cet outil n'est pas la solution pour lutter contre les problèmes d'insécurité à son avis. Ce qui compte ce n'est pas d'identifier des individus qui commettent des délits mais de les condamner. S'il n'y a pas une politique de répression sévère, la vidéosurveillance, dont le coût est très élevé, ne servira à rien. Il pense que les petits trafics qui s'opèrent se déplaceront dans des endroits où il n'y a pas de dispositif de vidéosurveillance.

D'autre part, il juge la situation de la dette de la Ville très bonne, permettant d'augmenter l'emprunt pour mener une politique plus volontariste et plus ambitieuse. Développer certains projets comme celui de la revitalisation indispensable du centre-ville serait positif. Il concède que les taux de la fiscalité locale n'ont pas augmenté depuis 2009, néanmoins face à d'autres taxes qui ne cessent d'augmenter, les baisser légèrement donnerait un signe fort aux concitoyens.

Il conclut que ce budget n'est ni ambitieux ni volontariste. Madame D'ORSANNE et lui-même voteront contre ce budget.

Monsieur GARNIER n'intervient pas sur le fond du budget car c'était l'objet du débat d'orientations budgétaires du mois de janvier dernier. Le budget est dans la droite ligne de ce qui avait été dit à l'époque.

Il répond à madame BIARD sur la gestion du marché. Il précise que le marché est mis en œuvre par des commerçants qui subissent parfois des revers économiques et doivent renoncer à leur activité. C'est la première cause de la disparition momentanée de certains étals. Autre explication, la maladie qui peut toucher des commerçants. Troisième explication : les aléas météorologiques de cet hiver. Autrefois, même en cas de mauvais temps, les commerçants forains étaient présents, moins aujourd'hui. Ce qui a amené la commission du marché à exiger une justification des absences, faute de quoi des sanctions pourraient être prises. Toutefois, un renouveau de commerçants sur le marché se fait sentir. En particulier dans le domaine alimentaire où toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites car l'offre est déjà largement présente. Il rappelle que le poissonnier et les marchands de légumes bios sont remplacés : il y avait trois demandes pour une place. En revanche, concernant le marché de bazar, les étals place GUEHENNO seront réorganisés afin qu'ils paraissent un peu plus denses. Le vieillissement des commerçants et le manque de repreneurs en est la cause. Néanmoins, monsieur GARNIER explique que la reprise est là depuis deux ou trois marchés. Situation normale car les marchés de printemps et d'été sont plus fournis que ceux d'automne et d'hiver surtout après la période des fêtes où beaucoup de forains prennent leurs vacances.

A propos des questions de circulation et de stationnement, le choix a été fait de ne pas appliquer de stationnement payant, question qui à l'avenir peut se discuter. Pour l'heure, il précise que tout est mis en œuvre pour le gérer au mieux mais cela n'est pas toujours facile. Des aménagements ont dû être repensés en raison du comportement de certains automobilistes afin que les règles soient mieux respectées. La zone bleue et les arrêts minute ont été mis en place pour servir l'activité économique du centre-ville et non pour que les riverains, commerçants et employés du secteur y stationnent. Il est favorisé là où il y a des pôles de proximité tels des magasins de bouche qui nécessitent un court arrêt. Des places de stationnement existent un peu plus loin. En revanche, pas de stationnement minute pour des entreprises de service ou des pôles un peu plus excentrés.

Monsieur BOUDET répond à madame BIARD sur la question de la salle de gymnastique. Il s'étonne qu'elle ne connaisse pas la réponse car elle a été évoquée en commission travaux à laquelle madame VIEUXBLED a participé. Il répète qu'il y a eu un problème sur la construction, parties poutres et charpente pour laquelle deux entreprises sont concernées. Un expert est nommé pour déterminer la responsabilité de ces entreprises qui sont en désaccord. Des obligations de travaux seront mises en place avec une répartition claire entre les entreprises. Il ajoute que l'arrêt du chantier a été évité et c'est cela le plus important. Il précise qu'il prendra probablement du retard mais il n'est pas en mesure pour l'heure de donner le délai de livraison de la salle de gymnastique. Il donnera l'information dès qu'il disposera de plus d'éléments.

Monsieur le Maire souligne également qu'il a donné des indications sur ce sujet, c'est-à-dire que les travaux seraient terminés à la fin de l'année. Il souligne qu'il ne connaît pas de grands chantiers qui n'aient pas fait l'objet, à un moment donné, de difficultés. Il évoque les grands équipements comme la piscine, la médiathèque réalisés sous la responsabilité de Fougères communauté et déclare que les aléas font partie de la vie d'un chantier. Il ajoute que les problèmes sont en train de se régler et que les travaux ne sont pas interrompus.

Madame BIARD dit que son but n'est pas de faire de procès d'intention à la Ville. Elle souhaite simplement rassurer les Fougèrais qui s'inquiètent des éventuelles conséquences financières pour Fougères.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y aura pas d'impact financier pour la Ville.

Monsieur MANCEAU déclare que tout le monde reconnaît la difficulté de la question du commerce. Il revient sur les propos à deux niveaux de madame BIARD : un focus particulier sur la rue des Feuteriers et de manière plus globale un ressenti sur les commerces de centre-ville. Concernant le premier point, il précise que les travaux qui vont durer jusqu'à mi-septembre impactent forcément une rue commerçante. Pour autant, il explique que les nombreuses réunions en amont qui ont eu lieu avec les riverains et surtout les commerçants, montrent que ces derniers considèrent que le bon choix a été fait. Il y a consensus sur le fait que c'est un mal pour un bien. Effectivement, il est difficile de constater que le chiffre d'affaires baisse, d'autant que l'activité économique n'est pas dans une réelle dynamique. La morosité ambiante concerne toutes les villes. Cependant, il assure que ces travaux étaient devenus indispensables, en termes de rénovation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, et d'attractivité. Ainsi, il a été décidé en concertation avec les commerçants et les riverains de rénover la rue en totalité : les trottoirs n'étaient pas fonctionnels et empêchaient tout recul devant les vitrines, pour une visibilité de l'offre commerciale. Selon lui, l'attractivité et le dynamisme d'une rue commerçante sont assis sur la qualité des commerces mais aussi sur l'envie de la clientèle de s'y rendre. Il se réjouit que l'approche soit globale et non saucissonnée : travaux de voirie, embellissement urbain et de fleurissement, accessibilité et stationnement. L'aménagement d'un stationnement de proximité est prévu à l'arrière du cinéma, dans les mêmes délais. Des places supplémentaires ont été aménagées. La rue sera à la fois complètement rénovée et un ascenseur permettra d'accéder directement à la rue des Feuteriers. Il prend le pari que cela va tout changer. Concernant les inconvénients, plusieurs mesures accompagneront les commerçants. La première met en place une indemnisation versée aux commerçants qui en feront la demande et qui sera anticipée. De plus, une communication spécifique, banderole sur site et article dans Fougères ensemble incitent les Fougèrais à se rendre dans ces commerces. Il invite également ses collègues élus à y aller. La deuxième mesure sera un plan d'actions spécifique avec des animations organisées dès la rentrée de septembre. Enfin, un nouveau dispositif pour prolonger les boutiques éphémères s'adressera en particulier à la rue des Feuteriers. Il conclut en disant que la situation est préoccupante mais que tout est mis en œuvre pour soutenir et accompagner les commerçants. Il se dit persuadé que le futur aménagement sera très positif pour les commerces de cette rue.

Par ailleurs, il ne partage pas du tout le ressenti de madame BIARD et de monsieur PENNELLE sur le commerce de manière générale. Le dispositif des boutiques éphémères sera renouvelé pour la troisième année. Paradoxalement, il n'y aura pas suffisamment de locaux car de nombreux porteurs de projets s'intéressent à l'événement. Selon lui, le commerce est bien parti même s'il faut toujours rester prudent. Il souligne que c'est une affaire collective, de la responsabilité des concitoyens mais aussi de celle des commerçants. Il note avec satisfaction que les commerçants ont compris qu'il est

important de se regrouper. Une nouvelle association de la rue des Tribunaux vient d'être créée. Il incite également ceux de la rue des Feuteries à se regrouper. Le Forum de la gare en a une depuis 2017. Ce sont des signes positifs, insuffisants pour être complètement satisfaisants mais très encourageants.

Enfin, monsieur MANCEAU informe que Fougères fait partie des 222 communes retenues pour le Plan Actions Cœur de ville mis en place par le gouvernement.

Monsieur BESSON revient sur la problématique du logement. Un sujet tout à fait sérieux dont la municipalité prend toute la mesure en ayant mis en place un plan logements vacants. Il apporte deux précisions à ce sujet. D'abord, il pense qu'il faut se méfier des taux qui sont donnés ; l'INSEE annonce 10 % de logements vacants à Fougères et non 13 %. Ensuite, il explique que la particularité à Fougères est d'avoir des logements vides de toute petite taille. Une surface assez importante qu'il faut minimiser par rapport au nombre de logements vacants. Il partage les inquiétudes mais selon lui il faut mettre en face les perspectives qui existent dans la ville : les nombreuses constructions de logements neufs, en cours en centre-ville vont favoriser l'arrivée de nouveaux habitants et auront un effet positif sur les logements vacants. De plus, l'importante subvention en site patrimonial remarquable est très mobilisée. Elle a un effet accélérateur sur le dispositif logements vacants. Enfin, les investissements privés : le lotissement de la Placardière (plus de lots disponibles), le lotissement rue Mélouin... démontrent le mouvement dynamique du logement.

A propos du chantier de l'Annexe, il rapporte que deux mois de retard ont été pris car de nombreuses personnes ont donné leurs points de vue et suggéré des propositions intéressantes. Évaluer ces propositions a pris du temps. Il assure qu'il n'y a pas de difficultés particulières si ce n'est la rançon du succès.

Enfin, s'agissant du niveau d'emprunt, s'il était plus élevé comme monsieur PENNELLE l'a suggéré, la Ville passerait à la strate supérieure de l'endettement des villes moyennes. Monsieur BESSON lui rétorque que dans ce cas, il ne manquerait pas d'en faire la critique.

Monsieur le Maire note l'appréciation générale des élus de l'opposition et un certain accord sur des orientations proposées, avec des nuances entre madame BIARD et monsieur PENNELLE. Un point qu'il soulève avec intérêt.

Il s'exprime sur le compte administratif. Il trouve curieux que madame BIARD mette en doute l'idée de transparence. Il rappelle que tous les éléments sont à chaque fois donnés en conseil comme en commission municipale. Si le compte administratif n'est pas présenté au mois de mars c'est qu'il n'est pas prêt car tous les chiffres ne sont pas définitivement arrêtés. Ils le sont à Fougères Agglomération car la communauté d'agglomération a des compétences spécifiques alors que la Ville a une compétence générale. Il revient ensuite sur la présentation analytique qu'elle réclame régulièrement. Il lui avait répondu que du fait de la compétence générale, la réponse est difficile et délicate. Il croit lui avoir donné l'exemple du centre social en demandant où seraient imputées les aides que la Ville apporte : jeunesse, petite enfance, social ? D'ailleurs, il note qu'elle est intervenue sur la répartition des investissements, s'interrogeant par exemple sur l'inscription de tel chantier dans le développement économique... Il fait observer que la présentation analytique fait l'objet de débats car chacun peut avoir un avis sur la répartition des chantiers. Ainsi, il était nécessaire d'inscrire le réseau d'eaux pluviales dans la rubrique commerce. D'une part pour éviter d'éventuelles difficultés, en particulier des inondations, en direction d'un certain nombre de commerces, d'autre part parce qu'il a été décidé de refaire complètement une rue commerçante. Il conçoit qu'il pourrait y avoir une autre présentation et lui démontre ainsi que la présentation analytique n'est pas simple à réaliser car chaque opération est sujet à discussion.

Troisième élément évoqué par madame BIARD mais aussi par monsieur PENNELLE : les supposés manques de rapidité, d'ambition, de projets... Il déclare que le montant des opérations de huit ou neuf millions d'euros engagé est proche du maximum qu'il est possible de réaliser compte tenu de la structure. Il demande à madame BIARD et à monsieur PENNELLE ce qu'ils souhaitent retirer du projet budgétaire présenté afin de permettre de réaliser d'autres chantiers plus rapidement. Il leur conseille de regarder le montant des investissements effectués par d'autres collectivités de

vingt à vingt-deux mille habitants pour tempérer leur avis sur le programme d'investissement de Fougères.

Au sujet de l'aménagement de la carrière du Rocher Coupé, il signale qu'il a déjà donné les raisons du retard : la présence d'un couple de faucons pèlerins, notamment, oblige à revoir le chantier. Si la Ville n'avait pas pris en compte cet élément, de mauvaises surprises auraient pu se produire et des moyens financiers engagés à perte pour la collectivité. Il redit qu'un cabinet spécialisé est chargé d'examiner cette situation. Et il invite les élus de l'opposition à regarder la jurisprudence en la matière, car elle est riche d'enseignements. Il affirme que la décision a été prise au moment où il le fallait et que si la Ville avait été plus engagée, c'est autant de moyens de la collectivité qui auraient été consacrés à des résultats qui n'auraient pas pu aboutir.

Il poursuit ensuite sur le commerce. S'agissant du stationnement, il explique que des expériences doivent être menées. Il lui arrive, le samedi, d'aller sur le parking de la Douve et de mesurer le temps nécessaire pour trouver une place. Il observe également les places disponibles au Jardin des fêtes. Il invite à faire de même. Sur le plan commerce, des actions fortes dont le résultat est mesurable ont été mises en place même si rien n'est définitivement acquis dans ce domaine, comme l'a rappelé monsieur MANCEAU. Sur le plan logement, il indique que l'INSEE a clairement annoncé que le taux de logements vacants est de 10,3 % par rapport à 14,2 % en 2010, avec comme l'a souligné monsieur BESSON un nombre important de petits logements. Il constate donc une évolution tout à fait favorable.

Il présente, ensuite, le nouveau dispositif Action Cœur de ville pour lequel la Ville s'est immédiatement portée candidate. Il se félicite que Fougères ait été retenue parmi 221 autres collectivités. Il informe que les projets éligibles sont larges et nombreux. Cinq axes structurants sont retenus : la réhabilitation et la restructuration en matière d'habitat en centre-ville, le développement économique et commercial, l'accessibilité, la mobilité, les connexions et les études menées concernant la mise en place par exemple de l'ascenseur rue des Feuteries. De même la liaison mécanique envisagée entre le Jardin des fêtes et le haut de la ville entre tout à fait dans cet axe-là. La mise en valeur des formes urbaines de l'espace et du patrimoine pour lequel les projets comme celui de l'Annexe, ne manquent pas. Et puis l'accès aux équipements et services publics. Il précise qu'aujourd'hui, la répartition des montants annoncés n'est pas encore connue ni les conditions dans lesquelles l'argent public sera affecté aux différents projets. Des réponses concrètes seront certainement apportées rapidement et permettront de rédiger la convention qu'il est prévu de présenter à l'État.

Puis, il répond à monsieur PENNELLE mais aussi à madame BIARD sur le contexte et la réforme de la taxe d'habitation. Il les prie de ne pas déformer ses propos. Il affirme qu'il a toujours indiqué qu'il s'agissait des annonces faites par le gouvernement ; une loi de programmation financière ayant été adoptée par le Parlement. Il confirme qu'il y a des garanties pour 2018 mais il n'a jamais évoqué la suite en raison du principe de l'annualité budgétaire. Des annonces ont été faites garantissant la prise en charge totale de la compensation budgétaire. Ce sont les faits.

Sur la sécurité, les actions menées ne se limitent pas à la vidéo protection. Il précise que c'est un outil supplémentaire à côté de toutes les actions de prévention à l'œuvre dans les domaines scolaire, sportif, culturel qui contribuent à la sécurité et à la tranquillité publique.

Concernant la dette, monsieur le Maire met monsieur PENNELLE face à ses contradictions. Il rappelle à ce dernier, qu'en 2014 il s'alarmait de la progression de l'encours de la dette qui s'élevait à 1 012 € par habitant alors qu'en 2018 il estime que la dette n'est pas trop élevée et qu'il existe des marges de manœuvre alors que l'encours est de 1 112 € par habitant.

Dernier point, il pense en effet qu'un budget rassemble des choix et en cela il partage l'avis de monsieur PENNELLE et de madame BIARD. C'est la raison pour laquelle les actions présentées sont, pour la majorité municipale, majeures pour le développement et l'attractivité du territoire, afin d'améliorer la qualité de vie des concitoyens.

Monsieur PENNELLE souhaite revenir sur trois points.

Tout d'abord même s'il y a eu une légère augmentation en 2014, 2015 et 2016, il confirme qu'aujourd'hui l'état de la dette est très satisfaisant. Il explique que l'augmentation de l'emprunt permet d'accroître l'investissement car, selon lui, plus il est important plus il génère en retour des recettes. Il souhaite augmenter légèrement le niveau d'emprunt pour accroître les investissements ; il ne s'agit pas, pour lui, de faire des choix dans les investissements actuels.

Deuxièmement concernant le commerce, il aimerait entendre dire monsieur MANCEAU comme monsieur le Maire que le problème numéro un des difficultés du commerce est la concurrence des grandes surfaces qu'il considère totalement déloyale. En particulier le dossier du centre Leclerc sur lequel il a trouvé monsieur le Maire timide. Selon lui, en tant que maire de la ville centre, il aurait dû s'opposer haut et fort à ce projet.

La dernière chose qui pèse selon lui est que Fougères, comme bien d'autres communes d'Ille-et-Vilaine, voire de Bretagne, subit la métropolisation sans fin sur le centre rennais. C'est, pour lui, un véritable problème et plus on ira vers l'ultralibéralisme, plus les métropoles se renforceront car les pôles les plus puissants captent l'essentiel des flux financiers en terme de formations, d'emplois et d'entreprises. Il pense qu'il est difficile de lutter contre. Ce sont des choix économiques qui ne sont pas les siens. Enfin, selon lui, ceux qu'il appelle les amis de monsieur le Maire qui dirigent le conseil régional et Rennes Métropole ne cessent pas, par leur politique, de renforcer cette métropolisation. Dans la réalité, il ne reste que des miettes pour les zones rurales. C'est pour cela qu'il faut beaucoup investir à Fougères.

Monsieur le Maire lui rétorque que le sujet qu'il aborde est plus large que ce qu'il avance. Pour l'heure, il s'agit du budget de la Ville qui doit être commenté. Il ajoute qu'il est très attentif à l'aménagement du territoire et continue de mener des actions dans ce domaine. Il cite des opérations d'implantation qui sont très favorables à Fougères, comme Bioagropolis par exemple. Une initiative du conseil départemental qu'accompagne également la Région. Quant à Rennes Métropole, il concède que les mouvements sont importants, tout comme au niveau national et bien au-delà.

Il revient sur l'emprunt en expliquant que plus il y a d'emprunt, plus le remboursement est élevé. La structuration budgétaire doit être prise en compte.

Enfin, sur le dossier du centre LECLERC, il précise que monsieur PENNELLE omet un point : le projet présenté a fait l'objet d'une opposition forte et il a été remanié.

Il propose d'adopter le budget.

Adopté - 2 contre (M. PENNELLE, Mme D'ORSANNE) –
6 abstentions – (Mme BIARD, M. COQUET, Mme
AUSSEURS, Mme VIEUXBLED, Mme OSSATO-
BOURGEON, M. COMMUNIER)

2 . BUDGET PRIMITIF 2018 – CONTRIBUTIONS DIRECTES – FIXATION DES TAUX COMMUNAUX

ADOPTE – 2 CONTRE (M. PENNELLE, Mme
D'ORSANNE)

3 . PERENNISATION DES EMPLOIS D'ANIMATEURS ASSOCIATIFS – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES MUNICIPALES – EXERCICE 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

Madame LE GAC-COCHET ne participe ni au débat, ni
au vote

4 . SUBVENTION A LA SOCIETE D'AGRICULTURE DU CANTON DE FOUGERES NORD

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 . ECOLES PRIVEES – DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR CONCERT
« PAROLES D'ENFANTS »

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 . CARTE SCOLAIRE – RENTREE 2018

Madame VIEUXBLED précise que la comptabilisation des enfants le jour de la rentrée scolaire pose un problème car les gens du voyage, par exemple, arrivent à Fougères plutôt courant octobre. Par conséquent, ces quelques enfants supplémentaires ne sont pas comptabilisés dans les effectifs alors qu'ils sont scolarisés quatre à cinq mois de l'année dans des établissements publics.

Monsieur le Maire fait part de son étonnement car selon lui c'est en août qu'arrivent les gens du voyage.

Madame VIEUXBLED affirme que plusieurs familles arrivent une à deux semaines après la rentrée scolaire.

Madame FERLAUX confirme que certains arrivent après la rentrée scolaire mais qu'ils sont en général affectés dans des classes dont les effectifs ne sont pas trop importants. Cependant, elle concède que parfois ils sont scolarisés dans des écoles où les effectifs peuvent être plus importants.

Madame BIARD donne les raisons de leur abstention. La carte scolaire est le reflet de la ville, il est normal de créer des postes là où la population augmente, de les maintenir là où elle se maintient et de les baisser là où elle baisse. La loi oblige de demander l'avis de la commune mais elle pense que ça n'a pas d'intérêt ; ce qu'il faut c'est tenir compte de la situation de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'avis de la municipalité est sollicité alors elle le donne.

Monsieur GARNIER réagit aux propos de madame BIARD car selon lui l'avis de la commune est particulièrement important même s'il est d'accord sur le fait que c'est le Directeur Départemental de l'Éducation Nationale qui gère les postes. Cependant, il estime que ce serait passer sous silence la situation des écoles si la commune ne donnait pas son avis. En l'occurrence, il précise que pendant longtemps les écoles ont souffert de décisions arbitraires. Selon lui, la situation s'est un peu un peu améliorée, mais contrairement à madame BIARD, il pense qu'un encadrement plus important devrait être prévu dans certaines écoles, dans certaines classes et qu'il est nécessaire pour cela examiner les écoles au cas par cas. Ce qui est constaté aujourd'hui c'est que les effectifs du nord de la ville voient leurs effectifs progresser alors que ceux des écoles du sud ont tendance à baisser. Il conclut que leur rôle en tant qu'élus est de veiller à ce que toutes les écoles aient les moyens de fonctionner.

Madame FERLAUX précise qu'un avis défavorable n'a pas été donné d'emblée à la suppression des postes. Effectivement, au regard des effectifs de l'école Odile GAUTRY, il ne semble pas incohérent qu'il y ait une fermeture de poste. En revanche, elle explique que si la décision de fermeture était prise pour les écoles de la Chattière et Odile GAUTRY, les conditions d'apprentissage seraient moins favorables car les effectifs pourraient passer à vingt-cinq élèves par classe.

Madame BIARD rétorque qu'il serait souhaitable que l'avis de la commune soit sollicité sur d'autres sujets aussi importants tels que les implantations commerciales. Ce serait bien que ce qui s'applique à certaines politiques s'appliquent à d'autres.

Monsieur le Maire répond qu'il donne souvent son avis même si on ne le lui demande pas, comme il n'a pas manqué de le faire sur le logement, le commerce...

Madame FERLAUX ajoute que monsieur WILLHELM, directeur académique adjoint, est venu les rencontrer pour suivre la politique éducative des écoles.

ADOPTE – 6 ABSTENTIONS (Mme BIARD, M. COQUET, Mme AUSSEURS, Mme VIEUXBLED, Mme OSSATO-BOURGEON, M. COMMUNIER)

7 . **ACTION JEUNESSE – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION LE VALDOCCO ET A LA L'ASSOCIATION FAMILLES ACTIVES AU CENTRE SOCIAL**

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 . **ASSOCIATION LE VALDOCCO – PROROGATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT – AVENANT N° 2**

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 . **AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SCENECURE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. **FONDS D'ACTION CULTURELLE 2018 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE – ASSOCIATION SCENECURE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. **ASSOCIATION LA VIGILANTE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

ADOPTE – 2 CONTRE (PENNELLE, D'ORSANNE)

12. **PROGRAMME ANNUEL D'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES 2018**

ADOPTE A L'UNANIMITE

[SUSPENSION DE SEANCE - intervention du public : voir en fin de compte rendu.]

13. **DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT D'UN ACOMPTE A MONSIEUR DESPAS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX**

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. **DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES**

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. **TELETRANSMISSION DES AVIS DE NAISSANCES AU SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

En préalable de la question, monsieur PENNELLE demande s'il est possible de modifier le règlement intérieur mentionnant la suppression du débat lors des questions orales car selon lui monsieur le Maire le refuse.

Monsieur le Maire lui conseille de consulter les règlements des autres assemblées, la Région, le Département et de nombreuses villes. D'une manière générale la question orale fait l'objet d'une réponse du président ou d'un membre de la majorité sans débat.

QUESTION ORALE DE M. PENNELLE

« Ceux qui ont asphyxié financièrement les communes, en réduisant fortement leurs dotations, les poussent aujourd'hui à fusionner pour « survivre ».

Dans le Pays de Fougères, ces fusions se multiplient. A chaque fois, le scénario est le même : les décisions sont prises en catimini, les citoyens l'apprennent au détour d'un article de presse ou dans un petit encart du journal municipal.

Et pourtant, fusionner des communes pour créer une « commune nouvelle » n'est pas anodin. Il s'agit d'un big-bang territorial qui constitue une atteinte à une identité souvent millénaire, un recul de la démocratie locale par l'éloignement du citoyen du pouvoir décisionnel et des services publics de proximité pour certains habitants.

Les français sont attachés au pouvoir communal et à leur maire, élu préféré selon toutes les études.

Au hasard de déclarations et d'entrefilets dans la presse locale, il semble que Fougères et certaines communes voisines seraient également concernées par un projet de fusion.

Qu'en est-il exactement ? Quels sont vos projets ? Comptez-vous consulter les habitants de Fougères sur cet éventuel projet ? »

REPONSE DE M. LE MAIRE

« Contrairement à ce que vous dites, vous n'avez pas appris au hasard d'articles de presse les réflexions que nous menons actuellement à propos de la création d'une commune nouvelle.

En janvier dernier, lors de mon discours des vœux aux partenaires, j'ai expliqué qu'il était nécessaire de se rapprocher davantage des communes voisines, de nous réunir pour constituer une commune nouvelle. Monsieur le Maire de Beaucé a dit, de son côté, qu'il réfléchissait à un rapprochement avec Fougères. J'ai indiqué que si d'autres communes souhaitaient s'associer à ce mouvement, elles seraient naturellement les bienvenues. Ces propos restent bien évidemment d'actualité.

La possibilité de créer une commune nouvelle est introduite par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 et renforcée par celle de 2015. Depuis, plus de 1850 communes se sont saisies de cette opportunité.

La question que vous me posez démontre une fois de plus que vous ne mesurez pas les grands enjeux de notre territoire.

Contrairement à vous, je suis profondément convaincu que la création d'une commune nouvelle est un acte d'avenir. Elle permettra en effet de conforter la présence des services publics sur notre territoire et de renforcer la position de la ville au cœur du Pays de Fougères et plus largement au sein du département et de la région. C'est aussi une opportunité pour faire bénéficier davantage

d'habitants des services proposés par la ville. Quant à l'identité de la commune, contrairement à ce que vous laissez entendre, elle est préservée, le nom se maintient, la mairie reste un point d'accueil des habitants et garantit l'accès aux services, et un Maire délégué est élu dans les communes fondatrices.

La création d'une commune nouvelle s'inscrit en pleine continuité avec ce qui s'est passé en 1953, lorsque la commune de Fougères a été agrandie par décret du Ministre de l'Intérieur, doublant ainsi sa superficie. Imaginez ce que serait notre ville si cela n'avait pas été fait. C'est grâce à cette initiative que la ville compte aujourd'hui plus de 20 000 habitants. Soyez assuré que nous n'aurions pas autant de services publics si la ville en comptait deux fois moins.

A ce jour, les réflexions se poursuivent. Comme vous le savez, nous sommes très attachés à la démocratie participative et nous échangerons avec les Fougérais et les Fougérais sur les enjeux majeurs de ces évolutions territoriales et nous en montrerons toute l'importance et tout l'intérêt pour nos concitoyens et l'avenir du Pays de Fougères. »

QUESTION ORALE DE MME BIARD

« Récemment, des habitants du quartier de Bonabry/Orières ont constaté une dégradation du débit du réseau internet (Orange). Avez-vous eu connaissance de cette situation ? Si oui, est-elle circonscrite à ce quartier ?

Par ailleurs, une dégradation du réseau téléphonique Orange a également été constatée par plusieurs personnes sur Fougères, avec notamment l'impossibilité de disposer d'un réseau dans des lieux précédemment bien desservis.

Pouvez-vous globalement nous faire un point sur l'évolution des réseaux internet et téléphonique sur Fougères et nous indiquer si vous avez l'assurance que le déploiement technologique dans certains quartiers (fibre ?) ne se fait pas au détriment du service rendu jusque-là dans les autres quartiers non encore concernés ? »

REPONSE DE M. LE MAIRE

« Votre question aborde deux points : le réseau Internet, et le réseau mobile.

S'agissant du réseau Internet, le déploiement de la fibre optique se poursuit dans notre ville, conformément aux engagements pris par Orange. Nous allons déterminer dans les prochaines semaines le troisième secteur de déploiement de la fibre. Comme prévu, toute la ville sera couverte en 2020. Nous avons fait le choix d'équiper en priorité les quartiers de Rillé, St Sulpice, des Urbanistes, de la Forairie, des Cottêrets, de La Guénaudière et de l'Ecartelée car ils sont situés loin du commutateur général. En effet, plus la distance avec le commutateur augmente, plus la performance du réseau cuivre diminue.

Le déploiement de la fibre, un réseau totalement neuf, ne se fait pas au détriment du réseau cuivre existant qu'Orange continue d'exploiter.

Orange nous a indiqué que le réseau cuivre n'a pas changé et que les possibilités de débit sont les mêmes. Seulement le nombre d'appareils connectés par foyer a augmenté. Aussi, le réseau est davantage sollicité qu'il y a quelques années. Si des habitants constatent des difficultés, qu'ils n'hésitent pas à le signaler à leur fournisseur, via le service client.

Concernant le réseau mobile, Orange nous a expliqué qu'il évolue très régulièrement pour s'adapter aux besoins et aux usages des clients. Des fréquences ont ainsi été ajoutées et les paramétrages sont adaptés continuellement pour faciliter les communications téléphoniques.

Nous sommes déjà intervenus auprès d'Orange pour leur signaler des difficultés de réception à certains endroits de la ville. Orange nous a confirmé que des mesures ont été refaites et que certains paramétrages ont été revus, notamment pour fluidifier le passage des usages Internet à ceux du téléphone. Par ailleurs Orange travaille à une densification du réseau autour de Fougères, grâce à l'ajout d'antennes-relais, mais ces projets sont longs compte tenu des démarches administratives à effectuer. »

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 26 avril 2018 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h15.

SUSPENSION DE SEANCE

Intervention du Public

Un fougèrais prend la parole au sujet de la fermeture de l'agence SNCF fin août. Il propose la mise en place d'une billetterie bus, d'un automate SNCF ou d'une maison de services. Il demande à la municipalité quelles sont ses propositions pour remplacer l'agence SNCF. Il déclare, par ailleurs, que la suppression des lignes de bus vers Laval va accroître l'enclavement de Fougères.

Sur le premier point évoqué, monsieur le Maire lui répond que monsieur MANCEAU et lui-même rencontrent régulièrement des personnes de la SNCF afin de trouver des solutions. Il note ses suggestions mais n'est pas en mesure de lui en dire davantage pour le moment.

Madame GAUTIER LE BAIL explique que des besoins de transport croissants se font sentir entre Fougères et Rennes, liés à l'emploi, aux lycéens, aux usagers de la SNCF. Des lignes express supplémentaires seront donc mises en place à partir de la rentrée de septembre. Quant à la liaison entre Fougères et Laval, elle a été mesurée et en moyenne trois personnes sont transportées par trajet. Sur cette ligne aucune décision n'a encore été prise à ce jour.

Une seconde personne déclare que le service de mammographie devrait être supprimé à l'hôpital de Fougères, les investissements pour remplacer le matériel vétuste seraient trop importants. Elle sollicite l'avis de monsieur le Maire.

Monsieur le Maire s'étonne de cette information d'autant qu'il est prévu l'installation d'un IRM opérationnel en 2019. Il propose de se renseigner et de reprendre contact avec elle.

Le représentant du conseil de quartier Madeleine, Sermandière, Chattière, intervient au sujet de trois propositions d'investissement faites par le conseil de quartier. Premièrement, il demande si le financement prévu pour la réalisation de la voie du Gué Maheu sera suffisant pour qu'il soit terminé en 2018. Il explique que c'est une question très importante pour tous les habitants du quartier en raison de la circulation importante sur cette route. Deuxièmement, il demande ce qu'il en est de l'aménagement de la deuxième section de la voie verte. Troisièmement, le conseil de quartier avait demandé qu'une étude d'aménagement du square de la Madeleine soit réalisée le plus rapidement possible. Enfin, il fait remarquer que la boulangerie, l'épicerie et la cave ont fermé et que les habitants du quartier risquent aussi de partir.

Sur le premier point, monsieur le Maire confirme que 200 000 € sont inscrits pour la réalisation de la voie du Gué Maheu, le chantier sera lancé à la fin de l'année. Des crédits seront rajoutés au titre de l'année 2019.

Monsieur BESSON répond que l'aménagement de la voie verte est pour l'instant interrompue en raison de difficultés techniques. Une solution est désormais envisagée, des négociations foncières en cours sont plutôt bien engagées.

Monsieur BOUDET propose de le rencontrer pour examiner ses demandes.

Monsieur le Maire répète que chacun doit individuellement prendre ses responsabilités concernant le commerce de proximité.
